



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/2026

BUDGET PRIMITIF 2026

Le neuf mars deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		TAUZY Lydia	X	
DESCAMPS Sophie	X		DESCHAMPS David		X
FAUPOINT Séverine	X		LEMONNIER Valérie	X	
LAMBRET Nathalie	X		FILLACIER Frédérique	X	
VARON Bernard	X		AUDIBERT Paul	X	
BARTHIÉ François	X		VEILLOT Chantal	X	
DULMET Yves		X	BIELIAEFF Nicolas	X	
FONTAINE Pascal	X		MOUQUET Véronique		X
CELLERIER Sabrina		X	MARIAGE Alain	X	
BAZZA Abdelmounaïme		X	MALET Cécile	X	
LACROIX Christiane	X		LAMEYRE Patrick	X	
LEBECQ Vincent	X		DUVERGÉ Clément		X
ROBIDET Christine	X				
DONNÉ Rodolphe		X			

P = Présent ; A = Absent

Procurat(s) : Sabrina CELLERIER pouvoir à Nathalie LAMBRET, Abdelmounaïme BAZZA pouvoir à Bernard VARON, David DESCHAMPS pouvoir à Vincent LEBECQ, Clément DUVERGÉ pouvoir à François DESHAYES.

Secrétaire de séance : Valérie LEMONNIER.

Absent sans procurat(s) : Yves DULMET, Rodolphe DONNÉ, Véronique MOUQUET.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
26	19	4	23	18/02/2026



Le Budget Primitif (BP) répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année en fonctionnement et en investissement.

Le budget, une fois voté, permet au Maire d'engager les dépenses, dans la limite des sommes prévues et à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

Il faut noter que le Budget Primitif est le seul budget qui lève l'impôt. Une Décision Modificative (DM) ne peut pas instaurer d'impôts locaux complémentaires.

Le Budget Primitif est donc particulièrement important ; c'est pourquoi il doit, en principe, tout prévoir et devrait se suffire à lui-même.

Par décision n°40/2022 du 24 juin 2022, la commune a acté le passage à la nouvelle nomenclature M57 Développée de façon anticipée.

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires du 9 février 2026 acté par délibération n°08/2026, le présent budget reprend toutes les dépenses et recettes évoquées lors de cette séance, après les rajustements examinés par la commission des finances et en fonction des notifications reçues.

Vu la décision de l'assemblée délibérante, autorisant Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Le maire s'engage à transmettre ces virements au représentant de l'Etat et au comptable public (Préfecture et Trésor Public) et à informer l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

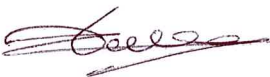
Vu la présentation de Monsieur le maire, relative au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 2 abstentions (Alain MARIAGE, Cécile MALET)

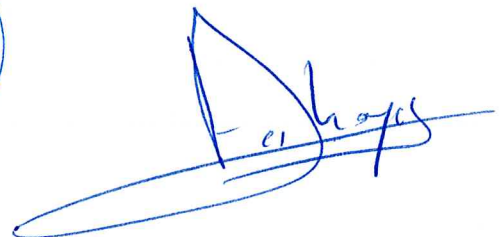
- **APPROUVE** le budget primitif prévisionnel 2026 de la commune sans reprises des résultats au niveau des chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement tel que présenté **en annexe ci-jointe**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Coye la Forêt, le 10 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Valérie LEMONNIER



Le Maire,
François DESHAYES



COMMUNE DE COYE-LA-FORÊT

BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 317 444	70	PRODUITS DE SERVICES	639 394
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 843 700	71	PRODUCTION STOCKEE	
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	2 921 475	72	TRAVAUX EN REGIE	
66	CHARGES FINANCIERES	58 435	73	IMPOTS ET TAXES	3 724 703
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	533 249
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	275 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	624 216	76	PRODUITS FINANCIERS	20
042	OP. ORDR SF - SI	150 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		6 918 270	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 630 262	042	OP. ORDRE SF - SI	22 000
			013	ATTENUATION DES CHARGES	21 000
DIFFERENCE REC.- DEP. FONCT.			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		5 215 366
RESERVE (avec EXC.FONCT.)			EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2 025		
0			002	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	4 333 166
TOTAL		9 548 532	TOTAL		9 548 532

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		RECETTES
001	DEFICIT REPORTE	1 009 381
10	DOTATIONS,FONDS ET RESERVES	
16	EMPRUNTS	190 290
20	FRAIS D'ETUDE	121 209
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 938 386
454	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	14 000
23	TRAVAUX	1 046 930
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	4 288
041	OPERATION D'ORDRE SI	
040	OPERATIONS D'ORDRE SI -SF	22 000
MONTANT TOTAL OPERATIONS		
TOTAL		4 346 484

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 021		
BESOIN DE FINANCEMENT		0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 630 262
TOTAL		4 346 484

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 09/03/2026
 La secrétaire de séance,
 Valérie LEMONNIER

Le Maire,
 François DESHAYES